

Questions et réponses concernant l'avis de danger pour la santé

7 novembre 2006

Que pouvez-vous me dire au sujet de la récente adultération de produit à l'usine?

Nous avons trouvé une petite quantité (3) de boîtiers de seringue dans l'usine. Il n'y avait pas d'aiguille dans ces boîtiers de plastique.

Que contenaient les seringues?

Nous poursuivons le processus d'enquête mais personne n'a signalé de produit adultéré au niveau détail.

Est-il risqué de consommer ces produits?

Rien ne prouve qu'ils comportent des risques. Nous collaborons étroitement avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et prenons toutes les mesures nécessaires pour contenir les produits touchés à l'intérieur de notre chaîne des approvisionnements ou pour rappeler ces produits qui se sont rendus dans les magasins.

Où les produits ont-ils été distribués?

Nous avons été en mesure de retenir une portion importante de ces produits à l'intérieur de l'usine et de la chaîne des approvisionnements mais une partie a été distribuée partout au Canada. Nous sommes en mesure de déterminer avec une grande précision où ces produits ont été expédiés. Nous avons pris des mesures afin que chacun des produits visés par ce rappel soit retiré des étagères. Les consommateurs et consommatrices sont priés de retourner au détaillant les produits dont la date de péremption correspond à ce qui a été annoncé pour obtenir un remboursement complet.

Quelles précautions avez-vous prises pour éviter que ceci se reproduise?

Nous avons pris un certain nombre de mesures parmi lesquelles on compte un accroissement de la surveillance électronique des chaînes de traitement de toute l'usine et cela, en plus des inspections visuelles et physiques. Nous avons contenu ou rappelé tous les produits touchés. Nous travaillons également en étroite collaboration avec notre personnel qui a de bonnes raisons d'être très ébranlé par ces incidents.

Nous faisons totalement confiance aux processus que nous avons mis en œuvre pour mieux protéger encore l'intégrité de notre chaîne des approvisionnements et inspecter tout produit récemment manufacturé avant son entrée sur le marché.

Y a-t-il des inquiétudes de l'ordre de la sécurité des aliments?

Nous n'avons aucune raison de croire qu'il existe des dangers de l'ordre de la sécurité des aliments et on n'a rapporté aucune maladie en rapport avec la consommation de ces produits. Nous faisons totalement confiance aux systèmes et processus que nous avons mis en œuvre dans l'usine afin de nous garantir que les produits que nous manufacturons répondent aux plus hautes

Questions et réponses concernant l'avis de danger pour la santé

normes d'assurance de la sécurité des aliments. Ces systèmes ont immédiatement détecté le problème.

Avez-vous reçu quelle que plainte que ce soit des consommateurs / clients en rapport avec ces incidents?

Nous n'avons reçu aucune plainte mais nous avons reçu un certain nombre d'appels sur la ligne de renseignements aux consommateurs. Aucun produit adultérer n'a été signalé par les consommateurs.

Qu'est-ce qui pourrait motiver ces actions?

Nous n'avons identifié aucun motif potentiel à ces actions et continuons d'enquêter. Notre bilan d'assurance qualité est excellent dans toutes les usines et les relations avec le personnel sont très bonnes.

Quelles mesures pourraient être prises contre un membre du personnel qui aurait la responsabilité d'un tel geste?

Il s'agit d'un acte criminel et la personne ou les personnes seraient poursuivies en vertu du *Code criminel*.